



COMMUNE DE CEVINS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2025

COMPTE-RENDU

Présents : Claude BAUDERLIQUE, Denis BIBOLLET-RUCHE, Philippe BRANCHE, Samuel DELTOUR, Marie-Christine DORIDANT, Emmanuel DI LUZIO, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Absents :

Bernadette AMIEZ (a donné pouvoir à Sylvie VIARD-CRETAT), Anaïs CURTILLAT (a donné pouvoir à Samuel DELTOUR), Evelyne PELLICANO (a donné pouvoir à Ginette FALCOZ-RIGOTTI).

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que les conditions de quorum sont remplies.

Les membres du conseil municipal adoptent alors, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 28 mars 2025.

Ensuite, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

↳ Ajout d'un point supplémentaire :

- Lotissement du Gardet - Achat des terrains de la succession SOLARO.

Le Conseil municipal accepte cette modification.

Enfin, Madame Ginette FALCOZ-RIGOTTI est nommée secrétaire de séance.

Délibération N°18/25 : Décision modificative du budget principal 2025

L'adjoint aux finances informe les conseillers qu'il convient de procéder à des virements de crédits au sein du budget principal. En section de fonctionnement, il est nécessaire d'ajouter de nouvelles dépenses et recettes (+ 23 375.40 €).

Les dépenses ont augmenté notamment en raison d'un sinistre intervenu dans une cave du bâtiment de l'agence postale, de la rupture de la vis d'extraction du silo de la chaudière de l'école, du renouvellement des extincteurs des différents bâtiments publics et de l'augmentation des tarifs des transports (sorties scolaires). Par ailleurs, 20 000€ concernent des travaux de débroussaillage dans le périmètre du vignoble, qui étaient initialement imputés en section d'investissement et pour lesquels une subvention sera versée en 2026.

Ainsi, il s'agit en réalité de seulement 3 375.40 € de dépenses supplémentaires.

Les montants des dotations de l'Etat ont été connus en milieu d'année, ainsi il convient de les revoir à la hausse. Une nouvelle dotation vise à reconnaître les services environnementaux rendus par les communes rurales en termes de maintien des réservoirs de biodiversité, des paysages et tous services rendus par les écosystèmes (« les aménités rurales ») ; cela apporte une recette supplémentaire de 9 281 €.

En section d'investissement, un simple jeu d'écriture déplace des montants entre comptes afin d'imputer les dépenses au bon endroit. 20 000€ de dépenses sont retirées car comme expliqué précédemment, elles doivent être inscrites en fonctionnement et non en investissement.

Les tableaux ci-après détaillent ces virements :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
6064 / Fournitures administratives	+ 300.00 €
61521 / Entretien sur terrains	+ 20 000.00 €
615221 / Entretien et réparations sur bâtiments publics	+ 5 000.00 €
615231 / Entretien des voiries	+ 1 450.00 €
6156 / Maintenance	+ 4 000.00 €
618 / Divers services extérieurs	- 500.00 €
622 / Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	+ 3 500.00 €
623 / Publicité, publications, relations publiques	- 3 000.00 €
624 / Transports collectifs	+ 2 600.00 €
6282 / Frais de gardiennage	+ 2 093.12 €
6450 / Charges de sécurité sociale et de prévoyance	+ 7 932.28 €
023 / Virement section d'investissement	- 20 000.00 €
Nouveaux crédits	+ 23 375.40 €
RECETTES	
6419 / Remboursements sur rémunération du personnel	+ 769.73 €
70878 / Remboursement de frais par des tiers	+ 5 567.20 €
748374 / Biodiversité et aménités rurales	+ 9 281.00 €
742 / Dotations aux élus locaux	+ 3 022.00 €
741121 / Dotation de solidarité rurale	+ 2 514.00 €
75814 / Redevance sur l'énergie hydraulique	+ 701.47 €
7584 / Recouvrement créances admises en non-valeur	+ 900.00 €
75888 / autres produits divers de gestion courante	+ 620.00 €
Nouveaux crédits	+ 23 375.40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
2152 / installations de voirie	- 13 000.00 €
2151 / Réseaux de voirie	+ 16 924.00 €
2118 / Autres terrains	- 20 000.00 €
27638 / Créances sur autres établissements publics	- 3 924.00 €
Nouveaux crédits	- 20 000.00 €
RECETTES	
021 / solde d'exécution d'investissement reporté	- 20 000.00 €
Nouveaux crédits	- 20 000.00 €

Les conseillers décident dès lors, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative présentée en séance.

Délibération N°19/25 : Appartement mairie / renouvellement du bail de location

Monsieur le Maire rappelle que l'appartement communal situé dans l'enceinte du bâtiment scolaire, habituellement réservé aux instituteurs, n'a pas été sollicité pour l'année scolaire 2025-2026.

Le conseil municipal accepte donc, à l'unanimité, de renouveler le contrat de location précaire et révocable signé avec Monsieur Frédéric HOUTEER, pour une durée d'un an allant du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

Délibération N°20/25 : Appartement mairie / participation aux frais de chauffage pour l'hiver 2025/2026

Monsieur le Maire rappelle également que l'article 6 du contrat d'occupation du domaine public au profit de M. Frédéric HOUTEER prévoit que les charges locatives doivent être supportées par le locataire, notamment les frais de chauffage pendant chaque hiver.

Les conseillers décident, à l'unanimité, de maintenir cette participation pour l'hiver 2025/2026 à 95 €/mois (du 1er novembre 2025 au 31 mars 2026) et d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération N°21/25 : Augmentation des tarifs de la cantine à la rentrée 2025-2026

Monsieur le Maire aborde le fait que la Commune est destinataire chaque année d'un courrier d'API restauration (qui livre les repas servis à la cantine scolaire) précisant qu'au 1er septembre, les tarifs des repas feront l'objet d'une augmentation. Cette augmentation s'élève à environ 10 centimes par an.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de revaloriser la participation des parents à hauteur de 10 centimes, soit passer de 5.80 € à 5.90 € le repas, à compter du 1er septembre 2025.

Délibération N°22/25 : Mise à jour du règlement des services périscolaires

Suite à l'augmentation du tarif de la cantine scolaire, les conseillers, à l'unanimité, approuvent la mise à jour de l'article 3 (Tarifs) du règlement intérieur de la cantine et de la garderie scolaires.

Délibération N°23/25 : Association Albertville Country / renouvellement de la convention d'occupation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire fait part aux conseillers du souhait de l'association Albertville Country de reconduire les cours de danse country dans la salle des fêtes le mercredi de 9h00 à 12h00 du 17 septembre 2025 au 24 juin 2026 (hors vacances scolaires et jours fériés).

Les conseillers décident, à l'unanimité, de renouveler la convention d'occupation du domaine public avec ladite association pour un montant de 250 €.

Délibération N°24/25 : Convention de servitudes avec ENEDIS concernant des travaux de terrassement (parcelle G0023)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise Constructel désire effectuer des travaux de terrassement sur une parcelle appartenant à la commune (parcelle G 23), comprenant l'ouverture d'une tranchée d'un mètre, afin de procéder au renforcement de la distribution en électricité chez un particulier situé au 556 rue de la Roche (parcelle G 2554).

Les conseillers, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer une convention de servitudes avec ENEDIS.

Délibération N°25/25 : Avenant à la convention d'aménagement d'une centrale hydroélectrique sur les torrents de Bénétant et du Grand Nant en date du 06/03/2020

Monsieur le Maire explique aux conseillers que cette convention contient des erreurs dans les références cadastrales. Effectivement, certaines parcelles concernent La Bathie et une discordance a été relevée entre la topographie réelle et les limites cadastrales, avec notamment une différence de plus de 30m au droit de la cascade du Grand Nant.

Les conseillers, à l'unanimité, approuvent la régularisation par avenant des parcelles soumises à l'autorisation d'occupation du domaine public pour la construction et l'exploitation de la microcentrale, lesquelles sont :

- Prise d'eau Bénétant : section OA 738
- Prise d'eau du Grand Nant : section OA 0068
- Conduite forcée du Grand Nant : section OA 0066, 0068, 0078, 0083
- Raccordement au réseau et piste d'accès à la centrale : section OA 0088, 0089, 0067, routes et chemins communaux et d'une manière générale toute autre parcelle communale qui serait désignée par ENEDIS comme étant nécessaire au raccordement au réseau (sur secteur de La Bathie).

Délibération N°26/25 : Renouvellement d'une convention de partenariat avec La Poste concernant l'agence communale

Monsieur le Maire expose que la convention conclue avec La Poste le 31 mai 2007 pour la gestion de l'agence postale mutualisée entre les communes de Cevins, Saint-Paul-sur-Isère et Rognaix, arrive à échéance en octobre 2025.

À l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec La Poste à cette date.

Délibération N°27/25 : Convention avec l'entreprise AMG3V pour la mise à disposition d'une parcelle communale

Suite à la résiliation de la convention conclue en 2024 avec l'entreprise Martoïa TP, compte tenu essentiellement de plusieurs retards de paiement de loyers sur 2024 et début 2025, ainsi que plusieurs tas et débris divers déposés sur le site (palettes, ferraille, poteaux béton EDF, divers Big de branches,...), Monsieur le Maire a adressé un 1^{er} courrier par lettre recommandée le 17 Avril 2025 à l'entreprise, stipulant la cessation de la convention conclue. Puis un 2^{ème} courrier par lettre recommandée le 05 Juin 2025 a été envoyé pour confirmer que le site serait fermé et inaccessible à partir du 16 Juin 2025 et que l'entreprise restait redevable de 5 mois de loyers, soit 5 000 €. Monsieur le Maire précise qu'à aucun moment le gérant de l'entreprise n'a pris contact avec la mairie. Suite au second courrier du 05 Juin 2025, les impayés ont tout de même été régularisés par l'entreprise.

Monsieur le Maire a été contacté par la Société AMG3V (gestion et exploitation de plateformes de tri et de recyclage de matériaux, valorisation et vente des matériaux recyclés) pour reprendre le site en question. Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'autoriser la signature d'une nouvelle convention, sur les mêmes bases, mais cette fois avec l'entreprise AMG3V.

Dès lors, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, de mettre à disposition de l'entreprise AMG3V la parcelle communale privée n°E0697 d'une surface de 10 000 m², en échange d'une redevance mensuelle de 1 000 €. Ils autorisent de ce fait Monsieur le Maire à signer une convention d'une durée de 5 ans, renouvelable une fois pour la même durée.

Délibération N°28/25 : Lotissement du Gardet - Rachat des terrains acquis par l'EPFL de la Savoie

Monsieur le Maire informe les conseillers de la possibilité de racheter dès maintenant les terrains acquis par l'EPFL de la Savoie. Ces acquisitions foncières sont prévues par la convention de portage foncier établie avec l'EPFL et ont été inscrites au budget annexe voté en début d'année.

Monsieur le Maire indique la valeur totale des terrains à racheter, les frais de portage foncier et les annuités déjà réglées, comme présenté ci-après :

	HT	TVA	TTC
Valeur du bien à la rétrocession	370 729,80		370 729,80
Frais de portage calculé jusqu'au 19/09/2025	7 278,32	1 455,66	8 733,98
Annuités déjà réglées			78 217,00
Solde à payer à l'acte	301 246,78 €		

Par la suite, et à l'unanimité, le conseil municipal autoriser Monsieur le Maire à finaliser le rachat des parcelles pour un montant de 301 246,78 €.

En complément, monsieur le Maire fait un point sur le projet de lotissement. Le permis d'aménager de la 1^{ère} tranche a été accordé. Le bornage a été effectué avec l'ensemble des propriétaires concernés. La phase de consultation des entreprises pour l'aménagement du terrain est en cours, avec le cabinet ROSSI. Il est rappelé que les personnes intéressées peuvent contacter la mairie (informations sur le site internet de la commune).

Délibération N°29/25 : Lotissement du Gardet - Achat des terrains de la succession SOLARO

Toujours dans le cadre du projet de création du lotissement au Gardet, Monsieur le Maire indique que le terrain cadastré n) G1995 (70 m²) n'a pas été acheté par l'EPFL. Etant donné la fin prochaine du portage foncier, Monsieur le Maire propose aux conseillers que la commune rachète directement cette parcelle qui fait actuellement l'objet d'une succession.

Les conseillers décident dès lors, à l'unanimité, d'approuver l'achat en direct des parcelles appartenant aux conjoints SOLARO et situées à Cevins (F173, F174, F266, G1995, H1508, H2021, H2068, H2175), d'une contenance totale de 862 m², au prix de 3 000 €.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait un point sur les travaux divers budgétisés : passage effectué de l'épaveuse sur la route des hameaux (l'entreprise Perrier devrait repasser en septembre pour des travaux avec une épaveuse lamier) ; gravillonnage par émulsion en cours sur Cevins par l'entreprise SPIE Batignolles ; trous bouchés sur la route des hameaux (du Planay à Bénéant) par l'entreprise BMG que l'on remercie (travaux faits gratuitement), nettoyage réalisé de la grille bouchée du ruisseau du merderet ; changement des barrières au Villard et de l'escalier de la salle des fêtes (pour accéder à la salle C3I) programmés en septembre prochain. Suite à plusieurs demandes, la pose d'un filet dans l'aire de jeux sous l'école est en cours afin d'éviter que les ballons ne se retrouvent chez des particuliers.
- Monsieur le Maire rappelle les interdictions de brûler et de faire du feu (arrêté préfectoral, ceci toute l'année et de surcroît en période de canicule).
- Il est rappelé également que les administrés doivent respecter les horaires concernant les nuisances sonores (différents travaux de tonte, débroussaillage, tronçonnage, etc.).
- Monsieur le Maire fait part de vols au cimetière et trouve cela inadmissible. Un avis a été diffusé sur les panneaux d'affichage et site internet.
- Un poteau pilier en bois de la charpente du bassin à Luy de four a été heurté par un véhicule et cela a fortement endommagé l'ensemble de la structure. Malheureusement, personne n'est venu se signaler en mairie. Aussi, monsieur le Maire souligne « qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire », sachant qu'en principe, il y a des assurances pour ce type de problème.
- La Fête de l'Automne et le tir du feu d'artifice auront lieu le samedi 18 octobre 2025 à la salle des fêtes. La commission vie associative va se réunir prochainement pour l'organisation de cette traditionnelle manifestation.
- Manifestation « Halte Spirituelle » à Cevins le mercredi 09 juin 2025 en journée, à l'initiative du diocèse de Chambéry. Parcours et découverte de la chapelle de ND des Neiges et du vignoble. Monsieur le Maire regrette le manque de communication et d'information lié à cet événement, même s'il trouve que celui-ci a toute sa valeur et montre l'attractivité patrimoniale de la commune.
- Une motion du Collectif de Soutien au Peuple Palestinien a été adressée à la mairie, demandant la reconnaissance de l'Etat Palestinien, la fin du génocide perpétré par Israël et un cessez-le-feu immédiat. Le 30 juin 2025, un 2^{ème} courrier est parvenu en mairie de la part de Mme Simone CURTILLAT et M. André CURTILLAT, soutenant cette demande et souhaitant que cette motion soit validée par le conseil municipal de Cevins. Monsieur le Maire, après avoir lu le courrier, explique que l'objet de cette motion est « politique », que le conseil municipal de Cevins est « apolitique » et qu'en conséquence, le conseil municipal ne votera pas cette motion.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole aux personnes venues assister au Conseil :

- M. André CURTILLAT et Mme Simone CURTILLAT prennent la parole, insistant sur la nécessité du vote positif du conseil municipal, et ne comprennent pas la position des membres du conseil municipal. Ils expliquent le caractère innommable de cette « guerre », des milliers de morts massacrés, que nos enfants et petits-enfants vont vivre dans un monde de « guerre » et citent des écrivains décrivant ces « horreurs ». Il est demandé aux membres du conseil municipal d'être « du bon côté de l'Histoire, du côté des Justes, de la Paix et du Droit International ». Monsieur le Maire maintient sa position vis-à-vis de ce conflit politique, religieux et partisan, datant malheureusement depuis des décennies voire siècles. Il précise que le conseil municipal peut voter une motion demandant la fin de toutes les guerres dans le monde et que personne ne peut être insensible face à ce conflit, face à tous les conflits.
- Mme Marie-Jeanne BAL demande si elle doit bouger des parcs le jour de la manifestation Halte Spirituelle. Monsieur le Maire lui répond que non.
- Mme Nadine POINTET demande que les bords de la piste du Planay soient débroussaillés, sans attendre le passage du lamier prévu en septembre. Monsieur le Maire va voir ce qu'il est possible de faire. Suite à l'intervention de monsieur le Maire concernant les vols au cimetière, Nadine POINTET indique que récemment un autre vol a été commis sur une stèle, ainsi que des lampes solaires au Villard. Monsieur le Maire ne peut que déplorer ces incidents avec véhémence.
- M. Bernard MILLIET demande simplement que Monsieur le Maire passe le voir, ce qui est bien entendu accepté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

 Le Maire,
Philippe BRANCHE